

## ***MOT DU PRÉFET :***

Depuis plusieurs années, la Municipalité régionale de comté d'Asbestos a travaillé à la révision de son schéma d'aménagement. De nombreuses étapes ont été franchies depuis le début de cet exercice. Un document sur les objets de la révision a été adopté en février 1994. Un premier projet de schéma d'aménagement révisé était adopté en mars 1995 et une année plus tard un second projet était adopté, suivi d'une tournée de consultation publique. En septembre 1996, une version définitive était adoptée et transmise au ministre des affaires municipales pour obtenir un avis de conformité aux orientations gouvernementales pour faire entrer en vigueur le schéma d'aménagement révisé. En février 1997, le Ministre des Affaires municipales refusait l'entrée en vigueur du schéma révisé et exigeait des correctifs. À la suite de cet avis gouvernemental, de désaveu, la MRC d'Asbestos a préparé la version corrigée du schéma d'aménagement révisé qui vous est présenté aujourd'hui.

Au cours de l'ensemble des étapes du processus de révision, les élus municipaux de toute la municipalité régionale de comté ainsi que de nombreux intervenants du milieu, se sont affairés à ajuster et à bonifier le document pour en arriver à un schéma d'aménagement révisé qui saura répondre adéquatement à la protection et au développement de notre municipalité régionale de comté.

Je vous invite donc à lire avec intérêt ce schéma d'aménagement révisé; j'espère qu'il suscitera une participation active de votre part à sa mise en œuvre en cette période prometteuse pour notre région.

---

René Perreault  
Préfet